



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 72998

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le maintien du taux de TVA réduit pour les travaux réalisés chez les particuliers. En effet, depuis 1999 le taux de TVA applicable aux travaux de rénovation des appartements privés est passé de 20,6 % à 5,5 %. Cette mesure, prévue jusqu'à fin 2002, a permis une relance des entreprises du bâtiment tout en luttant contre le travail au noir, très fréquent dans ce secteur. Aussi il aimerait savoir si le Gouvernement entend maintenir cette mesure au-delà du délai initialement prévu.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72998

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 816